

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN 1998 : REDÉPLOIEMENT VERS LES JEUNES DES AIDES À L'EMPLOI ET À L'INSERTION

Après deux années de recul, les entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi se stabilisent à 2,3 millions en 1998. Cette évolution s'est accompagnée de redéploiements sensibles entre les dispositifs au profit surtout des aides à l'emploi et à l'insertion des jeunes. Le nombre de jeunes recrutés dans le cadre des mesures d'alternance a continué à progresser tandis que, dans le secteur non marchand, le programme « nouveaux services - emplois jeunes » a permis l'embauche de plus de 100 000 jeunes. Par ailleurs, la part des publics les plus en difficultés (chômeurs de très longue durée, bénéficiaires du RMI) a augmenté dans plusieurs mesures.

En 1998, ces mesures ont globalement soutenu l'évolution de l'emploi avec quelque 35 000 emplois supplémentaires. L'incidence des dispositifs spécifiques de politique d'emploi sur le niveau du chômage est cependant restée neutre du fait surtout de la contraction, classique dans une conjoncture économique favorable, de l'utilisation des systèmes d'accompagnement des restructurations et des préretraites.

Parallèlement aux mesures spécifiques, et aux allègements généraux de cotisations sociales employeurs, l'aménagement-réduction du temps de travail apparaît comme une des composantes majeures de la politique de l'emploi en 1998. Au total, l'effet brut à court terme de l'ensemble des instruments mis en œuvre en 1998 est estimé à plus de 80 000 emplois créés ou préservés.

Le nombre d'entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi a progressé de 1 % en 1998 (tableaux 1 et 2). Ce sont les dispositifs de soutien à la création d'emplois qui ont fait preuve de dynamisme, dans les secteurs marchand – grâce à la confirmation de la tendance favorable des embauches de jeunes en alternance – et surtout non marchand avec les « emplois jeunes ». Par contre, les entrées dans les actions de formation ont stagné et celles dans les mesures d'accompagnement des restructurations fortement reculé.

Le dynamisme confirmé de l'alternance

Les entrées dans les mesures d'emploi aidé du secteur marchand ont progressé d'environ 3 %. Ces dispositifs s'articulent pour l'essentiel autour de trois composantes : les mesures non ciblées sur des publics particuliers (exonération premier salarié, abattement temps partiel, mesures zonées), celles en



Tableau 1
La politique spécifique de l'emploi entre 1997 et 1998
(flux)

données arrêtées au 13 août 1999	Année 1997			Année 1998			Évolution (%)		
	Entrées Sem. 1	Entrées Sem. 2	Entrées 1997	Entrées Sem. 1	Entrées Sem. 2	Entrées 1998	S. 1.98 S. 1.97/	S. 2.98/ S. 2.97/	An. 98/ An. 97
Emploi aidé dans le secteur marchand	411 944	555 934	967 878	443 521	554 110	997 631	7,7	-0,3	3,1
Abaissement de coûts salariaux	268 311	281 607	549 918	285 907	263 874	549 781	6,6	-6,3	-0,0
Abattements-temps partiel	109 036	116 258	225 294	107 003	111 295	218 298	-1,9	-4,3	-3,1
Exonérations-1 ^{er} salarié	36 938	37 759	74 697	41 949	45 554	87 503	13,6	20,6	17,1
Exo. de 1 à 50 sal. (zones de redyn.urbaine)	689	1 603	2 292	2 378	1 997	4 375	245,1	24,6	90,9
Exo. de 1 à 50 sal. (zones de revital. rurale)	3 394	6 874	10 268	6 121	6 412	12 533	80,3	-6,7	22,1
Exo. de 1 à 50 sal. (zones franches)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	-	-	-
C.I.E.	106 079	106 660	212 739	112 034	83 302	195 336	5,6	-21,9	-8,2
Conventions de coopération	12 175	12 453	24 628	16 422	15 314	31 736	34,9	23,0	28,9
Formation en alternance	118 759	247 828	366 587	128 321	262 267	390 588	8,1	5,8	6,5
Contrats d'apprentissage	51 601	156 100	207 701	49 447	161 404	210 851	-4,2	3,4	1,5
Contrats de qualification	37 578	62 111	99 689	44 489	69 794	114 283	18,4	12,4	14,6
Contrats d'adaptation	27 642	28 619	56 261	31 390	28 852	60 242	13,6	0,8	7,1
Contrats d'orientation	1 938	998	2 936	2 995	2 217	5 212	54,5	122,1	77,5
Aide à la création d'emp. et d'activités									
ACCRES (a)	16 386	17 707	34 093	20 158	19 273	39 431	23,0	8,8	15,7
Insertion par l'économique (b)									
Entreprises d'Insertion (embauches sous CDD) 8 488	8 792	17 280	9 135	8 696	17 831	7,6	-1,1	3,2	
Associations Intermédiaires	80 763	70 613	74 193	78 117	71 591	74 168	-3,3	1,4	-0,0
Emploi aidé dans le secteur non marchand	312 168	297 899	610 067	333 178	314 022	647 200	6,7	5,4	6,1
Contrats Emploi-Solidarité (n. conv+ave.)	261 394	241 049	502 443	225 822	214 833	440 655	-13,6	-10,9	-12,3
Contrats Emploi Consolidé (n. conv+ave.)	44 297	46 874	91 171	48 653	50 016	98 669	9,8	6,7	8,2
Contrats Emploi Ville (n. conv+ave.)	6 477	7 054	13 531	3 801	3 158	6 959	-41,3	-55,2	-48,6
Contrats Emploi Jeunes (embauches) (*)	-	2 922	2 922	54 902	46 015	100 917	-	-	-
Actions d'insertion et de formation	199 391	206 125	405 516	200 043	204 484	404 527	0,3	-0,8	-0,2
- Auprès des adultes (c) :	99 283	119 686	218 969	99 820	112 105	211 925	0,5	-6,3	-3,2
stages d'Ins.et de Formation à l'Emploi	77 174	97 751	174 925	78 898	95 129	174 027	2,2	-2,7	-0,5
stages d'Accès à l'Entreprise	18 698	18 243	36 941	18 039	13 109	31 148	-3,5	-28,1	-15,7
stages FNE-cadres	3 411	3 692	7 103	2 883	3 867	6 750	-15,5	4,7	-5,0
- Auprès des jeunes (d) :	100 108	86 439	186 547	100 223	92 379	192 602	0,1	6,9	3,2
actions de form. alternée fin. par l'État	19 421	14 486	33 907	17 411	20 688	38 099	-10,3	42,8	12,4
actions de form. alternée fin. par les régions	80 687	71 953	152 640	82 812	71 691	154 503	2,6	-0,4	1,2
Accompagnement des restructurations (hors ARPE)	114 469	101 057	215 526	88 942	78 872	167 814	-22,3	-22,0	-22,1
Conventions de Conversion (e)	74 985	63 109	138 094	57 067	50 994	108 061	-23,9	-19,2	-21,7
Mesures du FNE	16 746	18 147	34 893	12 091	12 273	24 364	-27,8	-32,4	-30,2
dont : - cellules de Reclassement (f)	10 437	12 776	23 213	8 505	9 284	17 789	-18,5	-27,3	-23,4
- aide passage à mi-tps/Tps partiel (g)	4 596	3 005	7 601	2 250	1 674	3 924	-51,0	-44,3	-48,4
Prétraitements Allocations Spéciales FNE (e)	11 372	10 297	21 669	10 906	7 766	18 672	-4,1	-24,6	-13,8
Prétraitements Progressives (e)	11 366	9 504	20 870	8 878	7 839	16 717	-21,9	-17,5	-19,9
Alloc. de remplacem. pour l'emploi (e)	15 472	19 881	35 353	21 065	22 373	43 438	36,1	12,5	22,9
Ensemble	1 053 444	1 180 896	2 234 340	1 086 749	1 173 861	2 260 610	3,2	-0,6	1,2

(*) : Hors contrats de droit public Éducation nationale qui en 1997 ont précédé les signatures de contrats emploi jeunes.

N.B. : Tous les flux d'entrées correspondent à des embauches ou des contrats signés, sauf :

(a) nb de bénéficiaires ;

(b) Insertion par l'économique :

- Entreprises d'Insertion: il ne s'agit ici que des embauches sous CDD avec l'aide forfaitaire spécifique aux EI.

- Associations Intermédiaires: moyenne du nombre des personnes mises à disposition durant la période.

(c) entrées en stage ; (d) entrées en rémunération ou en protection sociale (hors AFR) ; (e) premiers paiements ; (f) bénéficiaires potentiels ; (g) adhésions individuelles.

Sources : MES-DARES, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

direction des demandeurs d'emploi (CIE et conventions de coopération) et les mesures destinées aux jeunes (alternance). Il faut y ajouter l'ACCRES (aide aux chômeurs créateurs d'entreprises) et les organismes d'insertion par l'économique.

Des évolutions contradictoires ont été enregistrées en 1998 pour les entrées dans le dispositif donnant lieu à l'exonération de charges patronales pour l'embauche d'un premier salarié (progression de 17 %) et dans celui prévoyant l'abattement de charges pour l'emploi à temps partiel (contraction de 3 %). Les données disponibles dans ces domaines sont en effet quelque peu incertaines et accentuent sans doute l'ampleur de ces évolutions. On peut cependant supposer que la progression réelle des embauches au titre de l'exonération premier salarié (88 000 recrutements en 1998) a été vraisemblablement plus modérée tandis que les transformations d'emploi et les embauches dans le cadre de l'abattement temps partiel sont globalement restées stables aux alentours de 220 000 (1). Les dispositifs d'aide à l'emploi

(1) - Dans un premier temps, les entrées enregistrées en 1997 pour l'exonération premier salarié avaient sans doute été minorées par la perturbation des circuits statistiques liée à la mise en œuvre de la déclaration unique d'embauche (DUE). Par la suite, on peut penser que la suppression d'un document spécifique a pu majorer les demandes d'exonération en 1998. Au total, il en est résulté une majoration de la croissance des entrées dans l'exonération premier salarié entre 1997 et 1998.

L'abattement temps partiel est un dispositif également inclus dans la DUE. En outre, en 1998, son utilisation par les entreprises a pu être affectée, au second semestre, par le relèvement de 16 à 18 heures de la durée minimale hebdomadaire de travail nécessaire pour entrer dans le cadre du dispositif.

(2) - Le suivi statistique régulier des ZFU est rendu difficile par le fait qu'aucune obligation de déclaration des emplois n'a été prévue lors de la mise en œuvre du dispositif.

(3) - La poursuite en 1999 des entrées dans le dispositif à un rythme rapide, mettant en cause la dotation initialement prévue, a conduit les gestionnaires de l'UNEDIC à suspendre sa mise en œuvre à partir du 2 août 1999.

(4) - Outre ces embauches qui ouvrent droit à une aide spécifique, les entreprises d'insertion par l'économique peuvent également recourir aux autres dispositifs d'aide à l'emploi.

Tableau 2
Les entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi

France métropolitaine

Données arrêtées au 13 août 1999	Entrées 1996	Entrées 1997	Entrées 1998	Var. 97/96 (en %)	Var. 98/97 (en %)
Emploi marchand aidé.....	1 026 612	967 878	997 631	-4,8	3,1
Emploi non marchand aidé.....	627 429	610 067	647 200	-2,8	6,1
Actions de formation.....	432 046	405 516	404 527	-6,1	-0,2
Accompagnement des restructurations et préretraites (avec ARPE).....	278 784	250 879	211 252	-10,0	-15,8
Ensemble.....	2 364 871	2 234 340	2 260 610	-5,1	1,2

Sources : MES-DARES, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

dans les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et de revitalisation rurale (ZRR) ont enregistré une hausse significative des entrées, c'est-à-dire en l'espèce des embauches qui correspondent à un accroissement des effectifs des entreprises concernées (près de 17 000 salariés au total pour les deux types de zones en 1998 contre moins de 13 000 l'année précédente). Les données disponibles sur les emplois dans les zones franches urbaines (ZFU) sont plus incertaines (2) : ce dispositif, qui s'applique non seulement aux embauches mais aussi aux personnes déjà employées, concernait environ 25 000 salariés fin 1997.

Les mesures d'aide à l'embauche des chômeurs ont également enregistré des évolutions différenciées. Les 196 000 entrées en contrats initiative emploi (CIE) sont en recul de 8 % par rapport à 1997, recul concentré au second semestre. Les embauches dans ce dispositif se sont contractées depuis son recentrage, en septembre 1996, autour des publics les plus en difficulté. Jusqu'au second semestre 1998, la baisse des entrées en CIE s'était accompagnée d'un redéploiement et n'avait pas empêché une progression du volume des embauches des publics prioritaires. Depuis, ces publics voient aussi leur accès à l'emploi diminuer. En revanche, les recrutements de chômeurs au titre des conventions de

coopération progressent fortement sur l'année (près de 32 000, soit +28 % par rapport à 1997). Cette mesure d'« activation » des dépenses d'assurance-chômage financée par l'UNEDIC assure une aide à l'embauche des demandeurs inscrits à l'ANPE depuis plus de huit mois (3).

Le dynamisme de l'alternance s'est confirmé tout au long de l'année avec une progression des recrutements de jeunes de plus de 6 % (après +9 % en 1997). Cette progression a été particulièrement sensible pour les contrats de qualification (+15 % avec 114 000 contrats), puis pour les contrats d'adaptation (+7 % avec 60 000 contrats). Les recrutements d'apprentis se sont maintenus pour leur part au voisinage du niveau élevé atteint l'année précédente (210 000 embauches en 1998).

Enfin, on peut noter, après le fort recul des années antérieures (dû à la limitation des avantages liés à la mesure), une augmentation du nombre de créateurs ou de repreneurs d'entreprises ayant bénéficié de l'ACCRES. Pour leur part, les quelques 800 entreprises d'insertion en activité ont signé en 1998 près de 18 000 contrats à durée déterminée avec une aide forfaitaire de l'État (4) (soit légèrement plus qu'en 1997) tandis que l'activité des associations intermédiaires se situait au même niveau que l'année précédente.

LES BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES SPÉCIFIQUES D'EMPLOI

La part des *femmes* dans les dispositifs apparaît globalement stable. L'opposition existe toujours entre les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur marchand au sein desquels les femmes sont minoritaires (sauf pour ce qui est de l'abattement de charges pour l'emploi à temps partiel) et les emplois aidés dans le secteur non marchand ainsi que les stages de formation dans lesquels elles sont généralement majoritaires. Parmi les stages, le SAE, dispositif lié à une embauche, constitue une exception. Quant aux « emplois jeunes », les recrutements se répartissent à égalité entre hommes et femmes. Pour ce qui est du secteur marchand, on notera enfin que la prédominance féminine se renforce en 1998 pour l'abattement temps partiel tandis que l'expansion de l'apprentissage semble s'accompagner d'un recul de la part des femmes passée de 29,3 % des nouveaux apprentis en 1996 à 28,1 % en 1998.

La volonté des pouvoirs publics de recentrage vers les personnes les plus en difficulté de plusieurs dispositifs d'emploi aidé et de formation s'est traduite par une inflexion de la structure des entrées dans plusieurs cas. Ainsi, la part des *publics les moins formés* (niveaux VI et Vbis) progresse parmi les CES et les CEC ainsi que parmi les stagiaires SIFE collectifs. Il en est de même pour les *demandeurs d'emploi de très longue durée* (plus de trois ans d'inscription à l'ANPE) parmi les personnes embauchées dans le cadre du CIE ou en CES ainsi que parmi les stagiaires SIFE collectifs. Enfin, la proportion des *bénéficiaires du RMI* (allocataires, conjoints ou concubins d'allocataires) augmente également dans plusieurs dispositifs.

Les bénéficiaires de la politique spécifique de l'emploi en 1997 et 1998

En pourcentage

	Part des femmes		Age						Niveau VI et V bis		D. E. inscrits à l'ANPE		D. E. inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an		D. E. inscrits à l'ANPE depuis plus de 3 ans		Bénéficiaires du RMI (au titre d'allocat. ou concubin)			
	1997	1998	Moins de 25 ans		25 à 39 ans		40 à 49 ans		50 ans et plus		1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998		
			1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998										
Emplois aidés dans le secteur marchand																				
Abattement temps partiel	64,6	66,9	35,4	36,4	42,7	44,6	13,3	13,7	8,6	5,3	nd	nd	25,6	23,8	-	-	-	-	-	-
Exonération 1 ^{er} salarié	33,7	32,7	20,6	19,6	50,3	51,0	20,3	20,6	8,8	8,8	26,6	26,6	37,1	34,3	-	-	-	-	-	-
CIE	40,0	39,5	19,7	16,8	46,8	46,6	17,9	19,0	15,7	17,6	32,0	36,6	87,7	88,1	6,7	7,8	14,4	15,7	-	-
Contrat d'apprentissage	28,6	28,3	-	-	-	-	-	-	-	-	49,5	48,4	3,9	3,5	-	-	-	-	-	-
Contrat de qualification	46,0	46,7	-	-	-	-	-	-	-	-	8,4	8,3	29,2	26,6	-	-	-	-	-	-
Contrat d'adaptation	37,2	32,5	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	4,6	41,0	35,1	-	-	-	-	-	-
ACCRE	29,8	28,6	5,5	5,4	57,1	56,6	29,3	29,3	8,1	8,7	18,7	18,3	nd	nd	55,0	61,3	11,1	12,2	15,2	15,7
Emplois aidés dans le secteur non marchand																				
Contrat emploi-solidarité	61,6	62,0	23,0	20,2	47,6	47,6	19,8	21,1	9,6	11,1	35,1(2)	37,7	93,8	94,0	21,6	24,0	24,0	32,9	37,1	37,1
Contrat emploi consolidé (*)	61,6	61,9	6,7	5,1	48,7	48,1	25,1	26,1	19,5	20,7	32,8	33,6	-	-	36,5	32,0	32,0	26,9	28,0	28,0
Emplois jeunes (**)	-	56,5	-	63,0	-	37,0(1)	-	-	-	-	-	18,4(3)	-	78,0	-	26,0	-	1,8	-	6,0
Stages et actions d'insertion et de formation																				
Stage d'insert. et de Formation à l'Emploi (individuels)	55,9	55,2	5,0	4,1	60,8	60,2	27,0	27,7	7,2	8,0	14,5	14,3	100,0	100,0	27,6	28,4	4,2	3,8	13,1	13,7
Stage d'insert. et de Formation à l'Emploi (collectifs)	56,7	57,7	3,4	2,7	61,3	60,2	28,6	29,7	6,7	7,4	30,5	31,1	100,0	100,0	60,2	63,0	13,8	28,5	30,2	30,2
Stages d'accès à l'entreprise	39,7	39,7	36,7	34,1	47,5	48,4	12,7	13,7	3,1	3,9	nd	nd	100,0	100,0	23,8	25,5	1,5	4,8	4,8	5,1

(*) Situation avant l'entrée en CES. (**) Champ exhaustif : associations, collectivités territoriales, établissements publics, Police nationale, Education nationale.
 (1) 25-30 ans.
 (2) - Niveau Vbis, VI ou plus.
 (3) - Niveau V et VI.

Sources : MES-DARES, ANPE, CNASEA, UNEDIC.

Les emplois jeunes confortent l'emploi aidé non marchand

Les entrées dans les dispositifs aidés du secteur non marchand ont, pour leur part, sensiblement progressé (de l'ordre de 4 %) du fait du programme « nouveaux services - emplois jeunes ». Les recrutements en contrat emploi-solidarité ont, quant à eux, enregistré un nouveau recul (de plus de 12 % avec 441 000 conventions signées en 1998 contre 502 000 en 1997). Les publics prioritaires représentent, en 1998, 70 % des signataires de conventions CES (contre 68 % en 1997 et 60 % en 1996) ; les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de trois ans à l'ANPE et les bénéficiaires du RMI voient leur proportion s'accroître tout particulièrement (encadré 1). Le recentrage autour des publics prioritaires est également manifeste pour les contrats emplois consolidés (CEC) : pour les conventions initiales (nouvelles embauches), cette évolution concerne plus particulièrement les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an et âgés d'au moins cinquante ans dont la part s'établit à plus de 19 % (soit 8 points de plus que deux ans auparavant). Le nombre total de conventions CEC a progressé de 8 % (99 000 contre 91 000 en 1997), du fait de la stabilisation dans la mesure de personnes recrutées antérieurement (et qui ont fait l'objet en 1998 d'avenants de reconduction), alors que les conventions initiales ont reculé pour la deuxième année consécutive (32 000 après 34 000 en 1997 et 40 000 en 1996) (5).

Le dernier trimestre de l'année 1997 avait été marqué par la mise en place du programme « nouveaux services - emplois

(5) - *Même si l'horizon du contrat emploi consolidé est en principe de cinq ans, le dispositif est fondé sur des conventions annuelles. Dans les conventions conclues chaque année, on peut donc distinguer les conventions initiales (nouvelles entrées) et les avenants. Les effets sur le nombre de conventions initiales de la loi contre les exclusions ne seront sensibles qu'à partir du 1^{er} semestre 1999.*

jeunes » destiné à favoriser, dans des organismes du secteur non marchand, l'embauche de jeunes de moins de 26 ans et, sous certaines conditions, de moins de 30 ans. Ce programme prévoit la création de postes nouveaux (avec des procédures différentes selon la nature des employeurs) sur lesquels sont progressivement recrutés des jeunes. La durée potentielle des emplois of-

ferts est de cinq ans avec une aide au poste s'élevant à 80 % du coût du SMIC pour l'employeur.

En 1997, les embauches avaient essentiellement concerné l'Éducation nationale qui a recouru transitoirement à des contrats de droit public pour ses premiers recrutements (alors que le dispositif lui-même prévoit des contrats de

Encadré 2

LES ENTREPRISES UTILISATRICES DE CONTRATS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND

Les dispositifs d'aide à l'embauche dans le secteur marchand sont plutôt utilisés par les petits établissements. C'est particulièrement le cas du contrat initiative emploi (CIE) et des conventions de coopération ainsi que de l'apprentissage. Pour ces trois dispositifs, les établissements de moins de cinq salariés représentent la moitié des utilisateurs. Par définition, l'exonération pour l'emploi d'un premier salarié est également utilisée par de petits établissements. Parmi les dispositifs d'alternance, le contrat de qualification et surtout le contrat d'adaptation se distinguent de l'apprentissage par une utilisation de la part d'établissements de plus grande taille : pour le contrat d'adaptation, cela renvoie au fait que ce dispositif est plus fréquemment que les autres utilisé dans l'industrie. L'abattement temps partiel est également utilisé par des établissements de taille plus importante qui, par ailleurs, concluent souvent plusieurs contrats durant une seule année.

Pour ce qui est des secteurs d'activité des établissements utilisateurs, le contrat de qualification et surtout l'abattement temps partiel sont plus particulièrement orientés vers les services : plutôt le commerce pour le premier de ces dispositifs, les services aux particuliers pour le second. L'apprentissage se distingue par une utilisation traditionnelle dans certains secteurs : l'artisanat alimentaire, la construction, le commerce et les services aux particuliers alors que les services aux entreprises ne recourent pratiquement pas à ce mode de recrutement.

Les entreprises utilisatrices de contrats aidés dans le secteur marchand en 1998

En pourcentage

	Exonération 1 ^{er} sal.	Abattem. temps partiel	CIE	Conv. de coopér.	Apprentissage	Contrat de qualif.	Contrat d'adaptation
Taille de l'établissement							
0 à 4 salariés	-	41	59 *	49	49	28	8
5 à 9 salariés	-	16	12**	20	20	18	10
10 à 49 salariés	-	26	20	24	17	25	30
50 à 199 salariés	-	9	6	6	5	12	22
200 à 499 salariés	-	3	2	1	3	7	10
500 salariés et plus	-	4	1	0	6	9	20
Secteurs d'activité							
Agriculture, sylvicult., pêche ...	1	1	3	1	2	1	1
Industrie	10	10	17	20	23***	17	34
Construction	18	3	12	11	20	8	4
Services	71	85	68	67	54	74	62
<i>dont :</i>							
commerce	25	22	23	27	28	27	21
services aux particuliers	18	29	15	6	20	12	6
services aux entreprises	15	14	14	21	4	17	18

(*) 0 à 5 salariés.

(**) 6 à 9 salariés.

(***) dont artisanat alimentaire : 10,9 %.

droit privé sauf dans la Police nationale). Il y a eu en 1998 plus de 100 000 entrées en emplois jeunes : soit quelque 80 000 embauches nouvelles et plus de 20 000 transformations de contrats Éducation nationale (embauches intervenues en 1997 sur des contrats de droit public).

Au total, entre l'origine du dispositif et la fin décembre 1998, le nombre de postes créés (mais non encore tous pourvus) s'établit à près de 160 000 et le nombre de recrutements de jeunes déjà effectués est d'environ 104 000 (56 000 dans les collectivités territoriales, les associations et les établissements publics, 40 000 dans l'Éducation nationale et 8 000 dans la Police). Près de 70 % des jeunes recrutés étaient auparavant à la recherche d'un emploi – cette proportion étant plus importante dans le champ traditionnel de l'emploi non marchand aidé qu'à l'Éducation nationale (qui a recruté environ 20 % de jeunes scolarisés) et la Police (qui a d'abord recruté d'anciens policiers et gendarmes auxiliaires). 55 % des jeunes embauchés ont un niveau inférieur (16 %) ou égal (40 %) au baccalauréat. Avec, là également, un décalage entre l'Éducation nationale (55 % de jeunes de niveau supérieur au bac) et les autres employeurs.

Recul des entrées dans les actions de formation destinées aux adultes et dans les dispositifs d'accompagnement des restructurations

Les entrées dans les stages d'insertion et de formation ont stagné pour ce qui est des adultes alors que le nombre de jeunes concernés par ces actions a augmenté. Les actions

(6) - L'évolution du nombre de personnes présentes dans les mesures (stock de bénéficiaires) dépend du niveau des entrées (flux de bénéficiaires) et des sorties à terme normal (liées aux caractéristiques des dispositifs) ou anticipées (à l'initiative du bénéficiaire ou de son employeur).

de formation dirigées vers les publics adultes ont regroupé 212 000 stagiaires dont 174 000, soit autant qu'en 1997, ont participé à un stage SIFE « collectif » (stages d'insertion et de formation à l'emploi) destinés en priorité aux demandeurs d'emploi d'au moins 25 ans qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Cette stabilité quantitative s'est accompagnée, surtout pour les SIFE « collectifs », de la poursuite du recentrage sur les publics les plus en difficulté : chômeurs inscrits depuis plus de deux ans à l'ANPE, bénéficiaires du RMI.

De leur côté, près de 193 000 jeunes sont entrés en stages de formation financés par l'État et surtout par les Régions – actions de formation néanmoins hétérogènes et de durées très différentes. Au dernier trimestre 1998, 4 000 jeunes ont pu bénéficier en application de la loi de lutte contre les exclusions, du lancement du programme TRACE permettant aux jeunes les plus en difficultés d'engager des parcours d'insertion avec des actions d'accompagnement renforcées et personnalisées.

Enfin, dans un contexte économique amélioré, les entrées dans les mesures d'accompagnement des restructurations se sont sensiblement contractées : ainsi, le nombre de licenciés économiques pris en charge dans le cadre d'une convention de conversion a reculé de plus de 20 % (108 000 contre

138 000 en 1997). Les mesures de préretraite ont enregistré la même évolution à l'exception des départs définitifs en préretraite dans le cadre de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Cette mesure, mise en place en fin d'année 1995 par l'UNEDIC, permet en contrepartie d'embauches à des salariés ayant cotisé au moins quarante ans au titre de l'assurance vieillesse de mettre fin à leur activité professionnelle.

Un emploi salarié sur dix donne lieu à une aide spécifique

Les flux d'entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi reflètent l'effort réalisé au cours d'une période donnée en direction des personnes concernées par ces mesures et les priorités de l'action menée. L'évolution des effectifs (stocks) de bénéficiaires permet d'en évaluer l'impact sur l'emploi et le chômage (6).

L'effectif en fin d'année des bénéficiaires des dispositifs spécifiques apparaît globalement stabilisé depuis la fin de 1996 autour de 2,4 millions de personnes après avoir sensiblement progressé les années antérieures. Cette stabilité correspond toutefois à un redéploiement entre les dispositifs. Dans le secteur marchand, l'année 1998 voit notamment un sensible recul du nombre de personnes présentes en CIE et une progression des effectifs de jeunes en alternance. L'em-

Tableau 3
Nombre de personnes présentes dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi

France métropolitaine

Données arrêtées au 13 août 1999	Effectifs au 31 déc. 1996	Effectifs au 31 déc. 1997	Effectifs au 31 déc. 1998	Var. 97/96 (en %)	Var. 98/97 (en %)
Emploi marchand aidé	1 520 000	1 570 000	1 574 000	3,3	0,3
Emploi non marchand aidé	410 000	412 000	459 000	0,5	11,4
Actions de formation	118 000	119 000	113 000	0,8	-5,0
Accompagnement des restructurations et préretraites (avec ARPE)	341 000	324 000	291 000	-5,0	-10,2
Ensemble	2 389 000	2 425 000	2 437 000	1,5	0,5

Sources : MES-DARES, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

ploi non marchand enregistre le recul des CES et la progression des CEC et des « emplois jeunes ». Enfin, les effectifs de stagiaires et de personnes concernées par les mesures d'accompagnement des restructurations diminuent de façon notable (tableaux 3 et 4).

En fin d'année 1998, quelque deux millions de personnes occupent des emplois salariés aidés dans le cadre de dispositifs spécifiques :

plus de 1,5 million dans le secteur marchand, 0,45 million au titre des dispositifs dits non marchands. Près de 10 % des 20,4 millions de salariés sont donc employés dans le cadre d'un des dispositifs d'emploi aidé. Cette proportion est nettement plus importante pour les jeunes (de l'ordre de 35 % de l'emploi des 16-25 ans) (encadré 3). Ces dispositifs ont donc une incidence certaine sur le fonctionnement du marché du travail.

Plus de 35 000 emplois créés par les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi, pour l'essentiel dans le secteur non marchand

Les effets sur l'emploi et le chômage des politiques spécifiques de l'emploi peuvent être estimés à partir des variations du nombre de bénéficiaires en fin d'année ou en fin de semestre (sur la base de données corrigées des variations saisonnières).

Tableau 4
La politique spécifique de l'emploi de 1996 et 1998
(Stocks)

France Métropolitaine

données arrêtées au 13 août 1999	Effectifs au 31 déc. 1996	Effectifs au 31 déc. 1997	Effectifs au 31 déc. 1998	Évolution (en %)	
				fin 1997/ fin 1996	fin 1998/ fin 1997
Emploi aidé dans le secteur marchand	1 520 000	1 570 000	1 574 000	3,3	0,3
Abaissement de coûts salariaux	1 024 000	1 038 000	1 003 000	1,4	-3,4
Abattements-temps partiel	409 000	449 000	468 000	9,8	4,2
Exonération 1 ^{er} salarié	117 000	117 000	130 000	0,0	11,1
Exonération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} salarié	2 000	-	-	-	-
C.R.E. + C.I.E.	427 000	442 000	375 000	3,5	-15,2
Conventions de coopération	16 000	22 000	30 000	37,5	36,4
Aide au Premier Emploi des Jeunes	53 000	8 000	-	-84,9	-
Formation en alternance	473 000	511 000	543 000	8,0	6,3
Contrats d'apprentissage	315 000	338 000	352 000	7,3	4,1
Contrats de qualification	124 000	129 000	145 000	4,0	12,4
Contrats d'adaptation	33 000	43 000	44 000	30,3	2,3
Contrats d'orientation	1 000	1 000	2 000	0,0	100,0
Aide à la création d'emplois et d'activités					
ACCRE	17 000	14 000	21 000	-17,6	50,0
Insertion par l'économique					
Entreprises d'Insertion (a)	6 000	7 000	7 000	16,7	0,0
Associations Intermédiaires (a)	44 000	44 000	44 000	0,0	0,0
Emplois aidés dans le secteur non marchand	410 000	412 000	459 000	0,5	11,4
Contrats Emploi-Solidarité	331 000	285 000	250 000	-13,9	-12,3
Contrats Emplois Consolidés	75 000	90 000	100 000	20,0	11,1
Contrats Emplois Ville	4 000	14 000	7 000	250,0	-50,0
Contrats Emplois Jeunes	-	23 000	102 000	-	343,5
Stages et actions d'insertion et de formation	118 000	119 000	113 000	0,8	-5,0
- Auprès des adultes (b)	85 000	82 000	75 000	-3,5	-8,5
. SIFE collectifs + individuels	74 000	70 000	67 000	-5,4	-4,3
. stages d'Accès à l'Entreprise	8 000	9 000	5 000	12,5	-44,4
. stages FNE-cadres	3 000	3 000	3 000	0,0	0,0
- Auprès des jeunes (avec programmes régionaux) (b)	33 000	37 000	38 000	12,1	2,7
Accompagnement des restructurations (hors ARPE)	291 000	258 000	214 000	-11,3	-17,1
Conventions de Conversion (c)	64 000	60 000	46 000	-6,3	-23,3
Mesures du FNE	43 000	35 000	25 000	-18,6	-28,6
dont : - Cellules de Reclassement (d)	25 000	23 000	18 000	-8,0	-21,7
- Aide au passage à mi-tps/Tps partiel (e)	12 000	8 000	4 000	-33,3	-50,0
Prétraitements Allocations Spéciales FNE (c)	129 000	108 000	91 000	-16,3	-15,7
Prétraitements Progressives (c)	55 000	55 000	52 000	0,0	-5,5
Allocation de remplacement pour l'emploi (c)	50 000	66 000	77 000	32,0	16,7
Ensemble	2 389 000	2 425 000	2 437 000	1,5	0,5

N.B. : le CIE a pris la suite du CRE à partir de juillet 1995. Toutes les données correspondent à des embauches ou des contrats signés, sauf : (a) salariés actifs en fin d'année ; (b) stagiaires présents en fin d'année ; (c) allocataires en cours en fin de mois ; (d) bénéficiaires potentiels ; (e) adhésions individuelles.

Sources : MES-DARES, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

res) et de coefficients emploi ou chômage propres à chaque mesure (7). Globalement, l'effet sur l'emploi total des dispositifs spécifiques (+38 000) est le double des effets estimés en 1997. Ceci recouvre deux évolutions divergentes. D'une part, les effets des dispositifs spécifiques sur l'emploi non marchand, négatifs depuis le 2^{ème} semestre 1995 en raison de la baisse des entrées en CES, deviennent positifs à partir du 2^{ème} semestre 1997. Ce résultat s'explique principalement par la montée en charge du dispositif « emploi jeunes ». En 1998, l'effet sur l'emploi non marchand (+32 000) est en

nette rupture avec la tendance des années précédentes (tableau 5).

D'autre part, les effets des dispositifs spécifiques sur l'emploi marchand ont été à nouveau en retrait en 1998 (+5 000 après, +26 000 en 1997 et +61 000 en 1996). La baisse du stock de bénéficiaires des contrats initiative emploi (CIE) depuis le deuxième semestre 1997 explique en partie ce résultat. L'impact positif sur l'emploi tient essentiellement au contrat d'apprentissage et à l'abattement de charges pour l'emploi de salariés à temps partiel.

L'effet sur le chômage des dispositifs d'aide à l'embauche est de -31 000. Cependant, avec la réduction du nombre de bénéficiaires de stages, de conventions de conversion ou de programmes de préretraite, l'ensemble des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi contribuent modérément à la baisse du chômage (-8 000), comme en 1997. L'effet favorable des politiques de l'emploi sur le chômage porte aussi comme en 1997 sur le second semestre.

Mais à l'ampleur limitée des effets des dispositifs spécifiques de l'emploi sur le chômage, classique dans une situation de forte croissance de l'emploi, s'ajoutent les in-

cidences des politiques d'abaissement général du coût du travail peu qualifié et de réduction collective du temps de travail qui constituent désormais des orientations majeures de la politique de l'emploi.

Les réductions générales de cotisations sociales, pérennisées, deviennent moins avantageuses pour le temps partiel

Au 1^{er} janvier 1998, la ristourne dégressive de cotisations sociales dont bénéficient les employeurs de salariés rémunérés au voisinage du salaire minimum a fait l'objet de mesures d'économie. D'une part, le seuil d'application a été ramené de 1,33 SMIC à 1,3 SMIC. D'autre part, l'allègement pour les salariés à temps partiel a été proratisé, alors que depuis la mise en place de cette ristourne unique dégressive au 1^{er} octobre 1996, seul le salaire mensuel importait pour le calcul (8). On estime que cette ristourne, qui concerne environ 5 millions de salariés, a des effets sur l'emploi à moyen terme (c'est-à-dire à cinq ans), et sans prise en compte du financement de la mesure, de 50 000 à 70 000 emplois pour 10 milliards de francs. Le montant annuel de la ristourne s'élève à environ 40 mil-

(7) - Le coefficient sur l'emploi est inférieur à 1. Il traduit le fait qu'en l'absence de politique d'emploi une partie des emplois aurait été créée (effet d'aubaine). Ainsi estime-t-on que 100 CIE supplémentaires se traduisent par 20 créations nettes d'emplois. Les coefficients « emploi » des dispositifs en faveur de l'emploi marchand sont nettement plus faibles que ceux en faveur de l'emploi non marchand (0,9 pour les CES, 0,8 pour les emplois jeunes, 0,7 pour les CEC). Le coefficient chômage tient compte du fait qu'une mesure qui réduit le chômage (emploi ou retrait d'activité) peut concerner des personnes appartenant à la population inactive. Voir DARES, La politique de l'emploi, La Découverte, Collection Repères, 1997.

(8) - Ainsi un salarié à mi-temps et rémunéré au taux horaire de 2 SMIC, percevant donc l'équivalent du SMIC mensuel, faisait bénéficier l'employeur du même avantage qu'un salarié à temps complet rémunéré au SMIC. Après le 1^{er} janvier 1998 l'allègement est divisé par deux (cas du mi-temps).

Tableau 5

Estimation de l'effet des politiques de l'emploi sur les glissements semestriel et annuel de l'emploi et du chômage (*)

	Glissement annuel en milliers - Brut				Glissement semestriel en milliers - CVS							
	1995	1996	1997	1998	1995		1996		1997		1998	
					S. 1	S. 2	S. 1	S. 2	S. 1	S. 2	S. 1	S. 2
Effets des dispositifs spécifiques												
Sur l'emploi	78	24	19	38	56	22	7	17	-1	19	19	19
marchand.....	72	61	26	5	30	41	32	30	16	9	1	4
non marchand.....	6	-37	-6	34	26	-19	-25	-12	-18	11	18	15
Sur le chômage DEFM	4	-51	-2	-8	-14	17	-34	-17	12	-14	4	-12
dont : de l'emploi marchand aidé.....	-57	-49	-20	-4	-24	-32	-25	-24	-13	-7	-1	-3
de l'emploi marchand non aidé.....	-5	30	5	-27	-21	15	20	10	14	-8	-15	-12
des dispositifs de conversion.....	11	-10	5	14	8	4	-10	0	-1	6	14	0
des stages de formation.....	18	-11	3	6	3	13	-9	-1	6	-4	5	1
des préretraites, dispenses de recherche d'emploi, ARPE.....	37	-11	6	3	19	18	-10	-2	5	0	0	3
Sur la population active	82	-27	17	31	42	39	-28	1	11	5	23	7

(*) Estimations DARES / mission analyse économique.

Sources : MES-DARES, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

liards de francs depuis 1997, son incidence de moyen terme est donc de 200 à 280 000 emplois créés ou préservés. Selon cette évaluation, l'effet sur l'emploi serait de 34 000 pour la seule année 1998 et l'effet cumulé de 150 000 environ depuis la mise en œuvre des politiques d'allègement « bas salaires ».

L'impact de la réduction de la durée du travail : + 14 000 emplois en 1998

Au premier semestre 1998, 1 192 conventions d'aménagement et de réduction du temps de travail ont été signées au titre de la loi du 11 juin 1996 (loi « Robien »), dans un contexte nouveau où une réduction de la durée légale au 1^{er} janvier 2000 a été annoncée pour

les établissements de plus de 20 salariés (au 1^{er} janvier 2002 pour les autres). Ces conventions ont concerné 91 000 salariés, dont les trois quarts dans le cadre du développement de l'emploi (volet offensif de la loi). Au second semestre, les entreprises ont pu signer des conventions dans le cadre de la loi d'incitation à la réduction du temps de travail du 13 juin 1998 (loi « Aubry »). 651 conventions ont ainsi concerné 56 000 salariés dont 82 % dans le cadre de conventions offensives et le reste dans le cadre de conventions visant à éviter des licenciements (volet défensif de la loi). On peut estimer à 11 000 environ le nombre d'emplois créés ou sauvegardés par ces conventions signées en 1998. Compte tenu de différents délais (entre l'accord et la convention, entre la convention et la ré-

duction de la durée du travail et entre la RTT et les embauches), les emplois créés ou préservés par la réduction de la durée du travail en 1998, qui peuvent donc résulter de conventions signées en 1997, sont légèrement supérieurs (14 000). Ils concernent surtout le dispositif « Robien », les premiers effets de la loi Aubry apparaissant au cours de l'année 1999.

Au total, les effets des politiques d'emploi, dispositifs spécifiques, dispositifs généraux d'allègement du coût du travail et incitation à la RTT, sont estimés à environ 86 000 (38 000 + 34 000 + 14 000) emplois créés ou préservés et à 45 000 chômeurs évités.

*Alain GUBIAN,
Norbert HOLCBLAT
(DARES).*

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepasant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - [http : //www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr) - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 701,87 F (107 Euros) - Europe : 737,95 F (112,50 Euros) - Autres pays : 751,07 F (114,50 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LES JEUNES DANS LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

En dehors des mesures qui leur sont spécifiquement réservées, la place des jeunes dans les dispositifs de la politique de l'emploi varie fortement (tableau A) en fonction, essentiellement, des conditions d'entrée réglementairement définies. Mais les pratiques d'embauche des entreprises ont également une incidence. Ainsi, la place relativement importante des jeunes dans l'abattement temps partiel renvoie aux modes d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Le nombre de jeunes entrés dans les dispositifs de la politique de l'emploi a augmenté en 1997 et 1998 (948 000 entrées). Durant ces deux années, l'alternance a largement contribué à cette progression (390 000 entrées en 1998 après 335 000 en 1996). Les « emplois jeunes » s'y sont ajoutés surtout en 1998, portant les entrées dans les dispositifs du secteur non marchand à 193 000 en 1998 (213 000 si l'on impute à l'année 1998 les jeunes recrutés par anticipation dans l'Éducation nationale en 1997) contre 167 000 en 1996. Les entrées en stage sont stabilisées et concernent environ 190 000 jeunes par an.

L'effectif des jeunes présents dans les principaux dispositifs de la politique de l'emploi (1 050 000 fin 1998) a progressé de plus de 10 % depuis la fin de 1996, soit 100 000 personnes supplémentaires. Le nombre de jeunes présents en stage en fin d'année est resté stable aux environs de 35 000. Le nombre de jeunes dans les dispositifs du secteur marchand a progressé de 40 000 grâce à l'alternance et, dans une moindre mesure, à l'abattement temps partiel qui ont compensé la suppression de l'APEJ. Enfin, quelque 60 000 jeunes supplémentaires sont dans les dispositifs du secteur non marchand.

Les jeunes représentent, en 1998, un peu plus de 50 % des effectifs salariés (effectifs totaux moins stages) relevant de dispositifs spécifiques dans le secteur marchand (hors insertion et conventions de coopération) (tableau B). L'accès renforcé des jeunes aux emplois aidés du secteur non marchand semble être un des traits marquants de la dernière période. A la fin du mois de décembre 1996, les jeunes représentaient un peu plus du quart du stock de ces emplois. Du fait des « emplois jeunes » et de la contraction des effectifs de CES, cette proportion a progressé de plus de dix points pour atteindre 38 % en fin d'année 1998.

Par ailleurs, les jeunes dans les mesures de politique d'emploi représentent environ 1 million d'emplois salariés dont une forte proportion ont moins de 26 ans (1). Rapporté au nombre de jeunes de 16 à 25 ans en emploi (2,585 millions fin 1998) (2), ce stock représente plus de 38 % des jeunes de 16 à 25 ans en emploi.

(1) - Ces jeunes avaient moins de 26 ans (ou moins de 25 ans selon les cas) au moment de leur entrée dans le dispositif.

(2) - En toute rigueur un tel rapprochement supposerait de ne pas se contenter des âges à l'entrée dans les dispositifs mais d'approximer les âges des personnes effectivement dans les mesures.

Tableau A
La part des jeunes dans les entrées dans les principaux dispositifs
de la politique de l'emploi
(France Métropolitaine)

En pourcentage

Dispositifs	1997	1998
Secteur marchand		
CIE (a)	24,6	21,1
Alternance	100,0	100,0
Abattement temps partiel (a)	41,4	41,3
Exonération 1 ^{er} salarié (a)	25,3	24,1
Secteur non marchand		
CES (a)	27,6	24,4
CEC (conventions initiales) (a)	12,3	11,1
CEV	100,0	-
Emplois jeunes (c)	100,0	100,0
Stages		
SIFE collectifs (b)	3,5	2,7
SIFE individuels	5,0	4,1
SAE	36,7	37,2
Stages jeunes (État + Régions)	100,0	100,0

(a) moins de 26 ans.

(b) moins de 25 ans.

(c) y.c. 26-29 ans.

Nb : pour les mesures jeunes, l'ensemble des entrants a été retenu même si les âges limites d'entrée sont variables : moins de 26 ans pour l'alternance et les CEV, jusqu'à 29 ans pour les « emplois jeunes ».

Source : MES-DARES.

Tableau B
Part des jeunes dans l'emploi salarié aidé
(hors insertion et conventions de coopération)

	Fin 1996	Fin 1997	Fin 1998
Secteur marchand	1 492 000	1 546 000	1 523 000
dont : jeunes	795 000	824 000	835 000
Part des jeunes (%)	52	51	53
Secteur non marchand	410 000	412 000	444 000
dont : jeunes	109 000	125 000	173 000
Part des jeunes (%)	27	30	38
Ensemble	1 902 000	1 958 000	1 982 000
dont : jeunes	904 000	949 000	1 007 000
Part des jeunes (%)	48	48	51

Source : MES-DARES, INSEE.